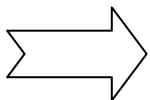


# Règles de la bourse

## **Pour les vendeurs/-euses ...**

- Les vélos doivent être en bon état. Les vélos défectueux peuvent être refusés.
- L'argent ou le vélo ne pourront être remis que sur présentation du justificatif signé.
- 30 Minutes après fermeture de la bourse Pro Vélo disposera librement des vélos non récupérés ou du produit de leur vente.
- La provision n'est pas négociable.
- Pro Vélo entreprendra tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher les vols. Pro Vélo décline toute responsabilité pour les vélos à vendre.



**Veillez SVP présenter une pièce d'identité à la réception**

## **... et pour les acheteurs/-euses**

- L'achat du vélo est une affaire entre acheteur/-euse et vendeur/-euse. Pro Vélo met seulement l'infrastructure à disposition.
- Il faut payer comptant.
- Une course d'essai n'est possible que sur déposition d'une pièce d'identité.
- Des réservations peuvent être faites pendant 30 minutes sur présentation d'une pièce d'identité.
- Il serait bien de conserver la quittance d'achat.